



Procès-verbal de la séance extraordinaire de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 29 novembre 2022 sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Fanny Marcoux, directrice générale Greffière Trésorière

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT AVEC LA CAISSE POPULAIRE
4. RÉOLUTION POUR ADMINSTRATEUR DOSSIER REVENU QUÉBEC, REVENU CANADA
4. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

[Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire](#)

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation par courriel au moins 72 heures avant la présente et ont signé l'accusé réception tel que prévu au règlement #277 de la Municipalité.

Monsieur le maire Félix Labrecque constate le quorum et ouvre la séance à 20h04.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[238-11-22](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3. SIGNATAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

[239-11-22](#)

Règlement #296

Signataires autorisés concernant un emprunt d'un montant de 90 000,00\$ pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a été autorisée par le MAMH à l'achat d'une machinerie selon le règlement d'emprunt 296;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER un emprunt de 88 530.75\$ à la caisse Desjardins de l'Abitibi et que les paiements en capital soit effectués de cette façon :

Le 20 décembre 2023 : 13000 \$

Le 20 décembre 2024 : 13000\$

Le 20 décembre 2025 : 13000\$

Le 20 décembre 2026 : 13000\$

Le 20 décembre 2027 : 13000\$

Le 20 décembre 2028 : 13000\$

Le 20 décembre 2029 : 10530.75\$

QUE les intérêts sur le prêt soient payés aux semestres;

QUE soit autorisé par la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier les signataires suivants pour tous les documents à signer pour compléter l'achat et l'emprunt de la machinerie : Félix Labrecque, maire et Fanny Marcoux, directrice générale Greffière trésorière:

4. RÉSOLUTION ADMINISTRATEUR ET SIGNATAIRE REVENU QUÉBEC ET REVENU CANADA

[240-11-22](#)

Signataire autorisé pour Revenu Canada et Revenu Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a besoin d'un nouveau signataire et mandataire pour discuter avec Revenu Canada et Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer Mme Fanny Marcoux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier, comme mandataire et signataire aux ministères de Revenu Québec et de Revenu Canada.

4. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 20h25.

Félix Labrecque
Maire

Fanny Marcoux
Directrice générale/Greffière-trésorière